



Le Conseil régional lance un appel à projets pour les créations/reprises d'entreprises dans les domaines de la mutation écologique ou de la transition énergétique

vendredi 24 mai 2013, par [lpe](#)

L'objectif du Conseil régional est de soutenir 50 projets de création ou reprise d'entreprise portant sur :

- les économies d'énergie, d'eau et de matières premières,
- l'optimisation énergétique et les réseaux intelligents,
- l'éco-mobilité,
- les circuits courts,
- l'élimination et la valorisation des déchets

Les entreprises candidates ne doivent pas avoir été immatriculées lorsqu'elles déposent leur dossier. Les dates de dépôt sont les suivantes :

- Pour le jury de juin 2013 : AU PLUS TARD LE 14 JUIN 2013
- Pour le jury d'octobre 2013 : AU PLUS TARD LE 20 SEPTEMBRE 2013

Le jury régional composé d'élus régionaux et de personnels qualifiés examinera et procédera à la sélection des dossiers sur la base des critères suivants :

- la viabilité économique et financière du projet,
- la dimension sociétale,
- le caractère innovant,
- l'impact environnemental du projet

Une aide maximale de 20 000 € pourra être attribuée par projet. Elle prendra la forme d'une subvention, non cumulable avec la BRDE et versée lors de l'immatriculation de la société.

Toutes les informations : [cliquez ici](#)